

Rapport de la Mission électorale de la Francophonie à l'occasion des élections législatives du 29 mai 2024 à Madagascar

INTRODUCTION	4
Présentation de la mission	4
Mandat de la MEF	4
SYNTHÈSE DES CONSTATS	5
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	8
I.CONTEXTE	10
I.1. Contexte politique général pré-électoral	10
I.2 Les enjeux du scrutin	11
I.4. La neutralité des institutions	12
I. 5. La communauté internationale	12

LISTE DES ABREVIATIONS

ANRCM : Autorité nationale de Régulation de la Communication médiatisée
APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie
BV : Bureau de vote
ARMADA : Alliance républicaine de Madagascar
CCFVP : Commission de contrôle du financement de la vie politique
CDH : Comité des droits de l'Homme
CEC : Commission Électorale Communale
CED : Commission Électorale de District
CEP : Commission Électorale Provinciale
CER : Commission Électorale Régionale
CMP : Coalition pour la Majorité Présidentielle
DAPG : Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique
GAF : Groupe des Ambassadeurs francophones
CENI : Commission électorale nationale indépendante
HCC : Haute Cour Constitutionnelle
IRMAR : Nous tous, ensemble avec Andry Rajoelina (*Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina*)
MEF : Mission Electorale de la Francophonie
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
ONG : Organisation non-gouvernementale
ORTM : Office de Radio et de Télévision du Madagascar
OVEC : Organe de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures
PCED : Président de la Commission électorale de district
PCEP : Président de la Commission électorale provinciale
PCER : Président de la Commission Electorale Régionale
PIDCP : Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
REPOI : Représentation de l'OIF pour l'Océan Indien
RNM : Radio Nationale Malgache
RSF : Reporters sans Frontières
SADC : Communauté de développement d'Afrique australe
SRMV : Sections chargées de Recensement Matériel des Votes
TVM : Télévision Nationale Malgache
UA : Union africaine
UE : Union européenne
UPAR : Union Pro Andry Rajoelina

INTRODUCTION

a) Présentation de la mission

A l'invitation du gouvernement de Madagascar, Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, a décidé de déployer une mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion des élections législatives du 29 mai 2024 à Madagascar. Cette mission faisait suite à celle déployée à l'occasion de l'élection présidentielle en novembre 2023.

La MEF, déployée du 23 mai au 1^{er} juin 2024 à Antananarivo, avait pour objectif d'évaluer, en application de son mandat et des dispositions de la Déclaration de Bamako dont le Chapitre IV-B est consacré à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, les conditions de préparation et de tenue des élections législatives à Madagascar.

La MEF était conduite par Madame Micheline CALMY-REY, ancienne Présidente de la Confédération suisse, Envoyée Spéciale de la Secrétaire générale pour le suivi de la situation à Madagascar et composée de Monsieur Mohamed Salim ABASS MAMODE, député et représentant l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Monsieur Gilles BADET, Professeur de droit, Ancien Secrétaire général de la Cour constitutionnelle du Bénin, Madame Charlotte Farah SOUIBES, Experte électorale et rapporteure de la mission, Monsieur Saidou KANE, Chef du Pôle Démocratie, Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG), OIF et de Madame Béatrice MAHASAHY, Spécialiste de programme à la Représentation de l'OIF pour l'Océan Indien (REPOI).

b) Mandat de la MEF

En application de son mandat, la MEF s'est entretenue avec les parties prenantes au processus électoral, notamment la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Haute Cour constitutionnelle (HCC), les responsables de partis politiques et d'organisations de la société civile, ainsi qu'avec le ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire. La mission s'est également entretenue avec les Chefs de missions électorales de l'Union africaine (UA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi qu'avec le groupe des ambassadeurs francophones (GAF) et les partenaires internationaux représentés à Madagascar.

Pour conforter leurs constats sur le processus électoral du pays hôte, les membres de la délégation ont visité plus de 50 bureaux de vote, à Antananarivo et ses environs, sur un total de 28 124 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire national.

Ces entretiens et les visites sur le terrain ont permis à la MEF de s'imprégner des conditions de déroulement du processus électoral, que l'OIF, à la demande des autorités et institutions concernées, a eu à accompagner en procédant à l'audit du fichier électoral et en apportant un appui financier, d'une part, à la sensibilisation ainsi qu'à la promotion de la participation des femmes et des jeunes à la vie politique et, d'autre part, à la formation et au déploiement des observateurs électoraux nationaux.

Par ailleurs, l'OIF a contribué au renforcement des capacités des responsables des médias en vue de la couverture professionnelle des activités politiques et de la lutte contre la désinformation et les discours de haine.

La MEF devait relever les éventuelles difficultés afférentes à la conduite des opérations électorales et engager, le cas échéant, un dialogue avec les institutions nationales concernées en vue de contribuer à les surmonter.

Au terme de cette mission, une déclaration préliminaire a été prononcée lors de la Conférence de presse conjointe avec l'UA et la SADC à Antananarivo, le 31 mai 2024.

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Par rapport au contexte général de l'organisation du processus électoral

Les partis politiques de la majorité, de l'opposition et candidats indépendants ont participé aux élections législatives et la campagne électorale s'est déroulée sans violences majeures. Ce scrutin, consécutif à l'élection présidentielle du 16 novembre 2023 marquée par un climat politique et électoral tendu par les fortes divergences et méfiances entre les acteurs politiques, a révélé la persistance crise de confiance des partis de l'opposition envers les institutions de l'État, y compris celles en charge de l'organisation et du contrôle des élections, notamment la CENI et la HCC.

La MEF a été informée, lors des entretiens avec différentes prenantes, de la fermeture de radios privées durant la campagne électorale et de mesures et actes d'intimidation contre des candidats, des acteurs de la société civile et des électeurs.

L'implication des fonctionnaires dans les activités politiques de campagne et la tournée du Président de la République en exercice pendant la campagne électorale officielle ont été relevées par certains interlocuteurs nationaux et considérées comme contraires aux dispositions électorales et au principe de l'égalité des candidats. Saisis par la CENI, les services de la présidence ont déclaré que les tournées du Président ne s'inscrivent pas dans le cadre de la campagne électorale mais bien dans l'exercice de ses fonctions. Ce constat impacté la confiance entre les parties prenantes et les organes électoraux.

Les conditions légales de candidature, notamment financières (quadruplement soudain de la somme exigée comme caution), ont inhibé l'émergence de nouvelles personnalités et empêché le renouvellement du personnel politique. Les listes définitives ont été dominées par des personnalités politiques et artistiques connues, d'anciens candidats à l'élection présidentielle, d'anciens ministres et journalistes.

Par rapport au cadre juridique électoral

Le cadre juridique électoral reste bien fourni pour suffisamment encadrer le déroulement régulier du processus. Les textes internationaux dûment ratifiés par Madagascar, l'ensemble de textes nationaux composés de la Constitution de 2010, les lois organiques et ordinaires, les délibérations prises par la CENI et les décrets gouvernementaux sont présents. Mais les imprécisions, les lacunes et les ambiguïtés constatées dans les textes se manifestent dans la quasi-totalité des volets et étapes du processus électoral.

De plus, la mise en œuvre reste lacunaire et l'absence des décrets d'application est préoccupante. En conséquence, les organismes clés au développement sain du processus électoral, sont bridés ou inexistantes. La Commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFVP) reste sous-financée, l'Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM) n'est toujours pas créée. Cela fragilise l'égalité d'accès aux candidatures pour la première, et le droit d'expression pour la seconde.

Enfin, les premiers décrets (convocation des électeurs et fixation du montant de la caution) ont respecté le délai légal. Pourtant le décret fixant le nombre de députés, la répartition des sièges et le découpage des circonscriptions électorales, ainsi que le décret fixant les modèles de certaines pièces à fournir, n'ont été publiés que 13 jours avant le début de l'enregistrement des candidatures. La loi dispose cependant que les décrets doivent être publiés concomitamment à la convocation des électeurs, pour éviter de compromettre l'égalité des chances des candidats pendant la préparation des élections.

Par rapport à l'administration électorale

La Commission électorale nationale indépendante ainsi que son bureau et ses démembrements ont été effectivement installés à travers le pays, au niveau national, au niveau des provinces et des districts conformément au cadre juridique en vigueur. La CENI est dotée d'un Secrétariat Exécutif. Le cadre organisationnel, opérationnel et technique de prise en charge des activités du processus électoral reste assuré par un personnel professionnel et volontaire.

La CENI a su créer et mobiliser ses démembrements pour les mettre au service de la nouvelle circonscription administrative dans la région d'Androy. L'institution a formé tous les membres des bureaux de vote, ce qui montre une amélioration par rapport à la dernière élection présidentielle (seuls trois membres avaient participé à la formation). Toutefois, la société civile a regretté le manque d'homogénéité de ces formations, compromettant ainsi l'efficacité des agents formés, avec impact sur le respect des procédures le jour du scrutin. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, notamment la négligence concernant les formateurs, la logistique, la durée de la formation, la motivation des participants, et le budget alloué.

La CENI et ses démembrements sont limités par un déficit d'infrastructures adéquates et de sous-financement, qui s'additionnent au doute exprimé par l'opposition quant à l'intégrité politique de ses cadres.

Par rapport aux activités préélectorales

Les collèges électoraux ont été convoqués quatre-vingt-dix jours au moins avant la date du scrutin par décret pris en Conseil de Gouvernement. Les bureaux de vote ont été mis en place dans chaque *fokontany* après publication du décret de convocation le 13 février 2024.

Le nombre de bureaux de vote pour les élections législatives est passé de 27 375 à 28 124, une augmentation de 2,74% par rapport au scrutin présidentiel de novembre 2023, soit 749 bureaux de vote supplémentaires.

La liste électorale pour les élections législatives du 29 mai 2024 comprenait 11 631 156 électeurs, selon les résultats finaux de la révision annuelle. Celle-ci s'est déroulée dans les délais et de manière satisfaisante. La liste actualisée indique une hausse de 587 320 électeurs par rapport à la liste électorale utilisée en novembre 2023, lors de l'élection présidentielle. L'augmentation représente une hausse de 5,32%. Les électeurs ont pu s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 15 mai 2024.

Du 28 mars au 6 avril 2024, les candidats aux élections législatives ont déposé leurs dossiers de candidature en application des textes en vigueur et du calendrier électoral. 473 listes candidates ont été retenus pour les 163 sièges à l'Assemblée nationale selon la liste officielle publiée par la CENI.

Par rapport à la Campagne électorale

La campagne officielle s'est déroulée du 8 au 27 mai 2024. Elle s'est singularisée par son aspect de campagne de proximité privilégiant le porte-à-porte et une grande mobilisation financière. Les médias traditionnels, privés comme publics, les réseaux sociaux et l'organisation de rassemblements ont également été utilisés.

La tournée du Président en exercice, perçue comme une ingérence directe en soutien aux candidats de son mouvement et de déséquilibre de l'égalité devant le scrutin, a alarmé tant les organisations de la société civile que les partis d'opposition. A cela se sont ajoutés la fermeture de radios privées et les actes d'intimidation envers certains candidats, électeurs et membres d'organisations de la société civile, plaçant une pression indue sur la campagne.

Par rapport à la journée du scrutin du 29 mai 2024

Le vote s'est déroulé dans le calme, aucun incident majeur n'a été relevé et les forces de défense et de sécurité étaient discrètes et présentes. Les bureaux de vote ont ouvert et fermé aux heures légales malgré quelques retards mineurs relevés dans quelques centres de vote. Les matériels et documents électoraux étaient disponibles, en quantité suffisante, dans tous les bureaux de vote visités. Les isolements assuraient le secret du vote et les urnes étaient transparentes.

Cependant, les listes électorales n'étaient pas affichées devant les bureaux de vote visités et les membres des bureaux de vote n'avaient pas la maîtrise totale des opérations de dépouillement. Les cartes d'électeur, non distribuées ou retirées, étaient à la disposition des électeurs dans certains centres de vote.

Les délégués de candidats étaient représentés dans tous les bureaux de vote visités mais n'étaient pas sensibilisés à leur rôle.

La clôture des opérations de vote, le dépouillement du vote ainsi que la compilation des résultats se sont déroulés, dans les bureaux visités par la Mission électorale de la Francophonie, en présence des observateurs, représentants de candidats et des populations malgaches.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La Mission électorale de la Francophonie appelle les institutions malgaches dont la Commission électorale nationale indépendante, la Haute Cour constitutionnelle, le Gouvernement et l'Assemblée nationale, à mettre en œuvre les recommandations de l'OIF et celles des missions d'observation internationales.

Dans cette perspective, l'OIF est disponible, aux côtés d'autres partenaires, à organiser et à participer à un séminaire d'évaluation des élections présidentielle et législatives en vue d'en identifier les points forts et les éventuelles faiblesses pour les corriger avant la tenue des élections municipales et locales, prévues en novembre prochain. Le séminaire regrouperait toutes les parties prenantes nationales et les représentants des partenaires internationaux.

En sus de ces recommandations, la MEF recommande, en vue de leur mise en œuvre visant à renforcer le système électoral et les prochaines élections, à l'ensemble des acteurs politiques et institutions impliquées dans le processus électoral, ce qui suit :

S'agissant de l'environnement politique et électoral

Renforcer la communication portant sur le processus électoral et la sensibilisation des électeurs en temps opportun, accroître la transparence, créer et/ou consolider la confiance entre les parties prenantes sur le processus et réduire, ainsi, les suspicions et la désinformation ;

Renforcer la concertation et le dialogue entre le gouvernement, les organes en charge des élections et les acteurs politiques en vue de l'inclusivité du processus électoral et de l'apaisement de l'environnement politique et électoral ;

Reconstruire la confiance entre les acteurs politiques, les organisations de la société civile et les institutions en charge de la gestion, de la supervision et du contrôle des élections.

S'agissant du cadre juridique électoral

Rassembler les textes se rapportant au processus électoral dans un document unique, intégrant la Constitution, le Code électoral, les lois, les décrets, les décisions et les délibérations se rapportant au processus électoral malgache ;

Vulgariser les textes électoraux et sensibiliser les parties prenantes sur les dispositions légales et électorales encadrant le processus électoral.

Par rapport à l'administration électorale et autres institutions en charge du processus électoral

Améliorer les conditions de travail et de fonctionnement des institutions et organes en charge des élections, en mettant à leur disposition, dans des délais convenables, les ressources humaines et financières nécessaires ;

Instaurer un contrôle citoyen régulier et périodique des activités de ces institutions en vue de renforcer la transparence et la vulgarisation du travail qu'elles réalisent et sanctionner tout manquement aux principes de bonne gestion et de transparence ;

Alléger les modalités et mécanismes de saisine de ces institutions par tout citoyen en quête d'informations ou pour tout recours administratif ou juridictionnel.

Par rapport aux activités préélectorales et électorales

Mettre effectivement en place l'Autorité nationale de régulation des communications médiatisées (ANRCM) pour préserver l'intégrité et l'équité de l'accès à l'information et renforcer le financement et les capacités de la Commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFVP). Cette mesure s'accompagnerait de la décision du plafonnement des dépenses de campagne.

Légiférer sur les activités des acteurs politiques avant la campagne électorale et sur le plafonnement des dépenses de campagne, pour améliorer le contexte général et assurer un égal accès aux médias publics et un monitoring conséquent des activités de campagne.

I.CONTEXTE

I.1. Contexte politique général pré-électoral

Les acteurs politiques de l'opposition, après avoir effectué toutes les étapes préparatoires et fait valider une dizaine de candidats, avaient décidé de ne pas participer à l'élection présidentielle du 16 novembre 2023. Quelques mois plus tard, divisée en deux grandes coalitions politiques, l'opposition a décidé de prendre part aux élections législatives du 29 mai 2024. Suite à la formation du gouvernement, conduit de nouveau par le Premier ministre Christian Ntsay (27 ministres dont 15 ont été reconduits), la fragmentation de l'opposition s'était révélée par la scission du « Collectif des Onze » candidats de l'opposition à l'élection présidentielle. Très actif lors de l'élection présidentielle de 2023, il s'était divisé en deux plateformes :

La « Plateforme *Firaisakina* » (« Solidarité »), constituée des anciens présidents Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina, rejoints par les partisans du Député Siteny Randrianasoloniaiko, qui prône le « retour à l'Etat de droit et à la souveraineté nationale » ;

Le « Collectif des Malgaches » sous la direction collégiale d'Andry Raobelina, Hajo Andrianainarivelo, Roland Ratsiraka et Tahina Razafinjoelina, ayant pour but de « poursuivre la lutte entamée par le Collectif des Onze pour le rétablissement de l'Etat de droit et l'organisation d'élections propres, inclusives et acceptées par tous ».

Composition des plateformes d'opposition :

Collectif des Malgaches	Plateforme « Firainsankina »
<ol style="list-style-type: none">1. Malagasy Miara-Miainga (MMM)2. Anjomara sy Rivo-Baovao (ARB)3. Malagasy Tonga Saina (MTS)4. Fahefa-Mividy no Ilain'ny5. Malagasy Firaisankinan'ny Tia Tanindrazan	<ol style="list-style-type: none">1. Tiako i Madagasikara2. Hery Vaovao ho an'i Madagasikara3. Antoko Politika Madio4. Tsara Tahafina5. Pro Siteny

L'opposition conservait toutefois une certaine unité en ne souhaitant pas entrer en compétition directe dans les différentes circonscriptions électorales. Les responsables du Collectif des Malgaches comptaient sur les circonscriptions où les partis membres bénéficiaient d'une base électorale solide et avaient notamment appelé leurs électeurs à voter pour les autres candidats d'opposition dans les circonscriptions où le Collectif ne présentait pas de candidat. Malgré quelques désaccords, l'opposition demeurait donc soudée pour faire bloc contre la majorité, une stratégie qui permet de mobiliser son électorat face à la coalition pour la majorité présidentielle (CMP). Celle-ci était forte de plus de 90 associations et plateformes, de 13 partis politiques de l'Alliance républicaine de Madagascar (ARMADA) et des 18 partis et groupements politiques de l'Union Pro Andry Rajoelina (UPAR), tous soutenant déjà la réélection du président Andry Rajoelina en novembre 2023.

Le paysage politique, ainsi partagé entre ces trois coalitions, a donné lieu à une intense exacerbation des tensions entre la majorité présidentielle et l'opposition, mais aussi au sein du parti au pouvoir. Ces tensions internes se sont traduites par la destitution de la présidente de l'Assemblée nationale et de l'ancien Président du Sénat. Initialement proche du parti au pouvoir, la présidente au perchoir avait exprimé son soutien à l'opposition, accentuant progressivement sa distance avec le parti présidentiel. L'opposition accusait alors la majorité de manœuvres de déstabilisation politiques à l'égard de ses candidats. Elle dénonçait une politique de « deux poids deux mesures » menée par la majorité pour évincer les adversaires, à l'instar de l'arrestation de la candidate Olga Ramalson, ancienne ministre et sénatrice. S'ajoutaient à ces faits, les risques de campagnes de désinformations récurrentes en période électorale favorisant les « pratiques frauduleuses » et dénoncées par l'opposition.

La fragilité des institutions, illustrée par les destitutions des présidents des deux chambres (Assemblée nationale et Sénat), affaiblissait davantage une vie politique déjà tendue. Ces événements sapèrent la stabilité des institutions démocratiques et la confiance de l'électorat dans le fonctionnement des institutions gouvernementales. Lors de l'ouverture de la session parlementaire, le 7 mai 2024, le Président intérimaire de l'Assemblée nationale avait annoncé le report de la session ordinaire au 31 mai pour permettre aux députés de se concentrer sur la campagne électorale des législatives. Cette session coïncidait avec le début de la campagne électorale (8 mai 2024) et se terminait juste avant la fin du mandat des députés, fixée au 1er juillet.

Quatre anciens candidats à la présidentielle se sont présentés aux législatives, tandis que les partisans du pouvoir ont aligné sept ministres démissionnaires. Les élections législatives, présentées comme le « deuxième tour » présidentiel se présentaient sous de meilleurs auspices, incluant toutes les sensibilités politiques.

I.2 Les enjeux du scrutin

Les élections législatives du 29 mai 2024, dont le nombre de sièges est passé de 151 à 163, représentaient une opportunité de renouvellement de la classe politique et une possibilité d'alternance au Parlement avec une présence parlementaire accrue des partis de l'opposition. Elles revêtent un enjeu crucial pour le gouvernement, qui souhaitait conforter sa majorité parlementaire, conserver et même y renforcer son hégémonie. La majorité présidentielle disposait de la majorité parlementaire dans l'assemblée sortante. L'Opposition y était donc minoritaire.

L'enjeu était donc de réussir à convaincre les électeurs afin d'obtenir un nombre suffisant de députés à l'Assemblée nationale et ainsi participer à la conduite des affaires publiques et des politiques nationales.

La participation citoyenne au scrutin législatif représentait également un enjeu majeur. Il importait aux acteurs politiques et candidats de mobiliser les électeurs pour renforcer le taux de participation, notamment les femmes et les jeunes. Aux élections législatives précédentes (2019), le taux de participation était estimé à seulement 31%, selon la CENI.

La consolidation des acquis démocratiques constituait également un défi au regard de l'élection présidentielle de 2023, soutenue et accompagnée par plusieurs partenaires

internationaux, dont l'OIF. La plupart des partenaires relève la non-prise en compte des recommandations des précédentes missions électorales. Une tendance similaire avait été observée au terme du cycle électoral de 2018. Ainsi, les élections législatives de 2024 devaient donner l'occasion de démontrer les avancées dans la consolidation des acquis démocratiques malgaches.

I.4. La neutralité des institutions

Les perceptions mettant en doute l'indépendance effective des institutions malgaches perdurent aujourd'hui et n'épargnent ni la CENI, ni la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), et plus largement toutes les institutions.

Le soutien du directeur de cabinet du président de la CENI à un candidat de « Nous tous, ensemble avec Andry Rajoelina » (IRMAR), a renforcé cette perception de partialité, bien que le président de la CENI ait affirmé que le responsable visé a démissionné de son poste et qu'il est libre de ses activités politiques. Selon certains interlocuteurs de la mission, la nomination des proches de candidats à des postes clés, soutenus par le régime et la mobilisation de fonctionnaires et de hauts responsables de l'État à des fins de campagne électorale nourrissent une suspicion systémique dans l'opinion.

I. 5. La communauté internationale

La communauté internationale suit avec attention la situation socio-politique à Madagascar et les défis auxquels le pays est confronté. Sur le plan politique, la destitution successive des chefs d'institutions, notamment la Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat, validée par la Haute Cour Constitutionnelle le 29 mars 2024, la demande de rappel diplomatique de l'Ambassadrice de l'Union européenne par le gouvernement malgache, l'arrestation du Maire de Diégo Suarez après des altercations avec des partisans du pouvoir alimente les inquiétudes.

Sur le plan socio-économique, le « vide » gouvernemental, dû à l'absence des 7 ministres titulaires (démissionnaires pour se présenter aux élections législatives), soulève des interrogations quant à la continuité des activités gouvernementales. Le non-paiement des fonctionnaires, les retards de fourniture des services publics, telles que l'énergie et l'eau, ainsi que les pressions fiscales incessantes aggravent les difficultés économiques rencontrées par la population. Face à ces préoccupations, la communauté internationale appelle à la prudence.

Le 17 mai 2024, dans un communiqué conjoint, les partenaires internationaux de Madagascar ont affiché leur soutien et leur engagement en faveur d'un processus électoral transparent, fiable, équitable, inclusif et apaisé, ainsi que leur attachement au respect de l'État de droit et aux libertés fondamentales.

En ce qui concerne l'aide à la gouvernance et notamment à l'assistance électorale, la MEF a noté un sentiment de lassitude face à la lenteur des parties prenantes

malgaches à prendre en compte les recommandations techniques, répétées depuis plusieurs cycles électoraux.